



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16158</b>	De <b>M. Lionel Royer-Perreaut</b> ( Renaissance - Bouches-du-Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des infirmiers libéraux	<b>Analyse</b> > Situation des infirmiers libéraux.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Lionel Royer-Perreaut attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation des infirmiers libéraux. L'infirmier libéral prodigue des soins permettant aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles. Il se déplace au domicile des patients pour prodiguer ses soins. Les soins dispensés par l'infirmier libéral sont très variés, allant des soins et des surveillances de pathologies chroniques, des injections ou encore de la toilette. Les tarifs des soins sont inchangés depuis 2012 et les indemnités kilométriques n'ont quant à elles pas évolué depuis une dizaine d'années. Les infirmiers libéraux font aujourd'hui le constat d'une forte baisse de leur pouvoir d'achat, qui nuit à la qualité des soins qu'ils peuvent apporter à leurs patients. Ainsi, il l'interroge sur la nécessité de revaloriser cette profession essentielle.